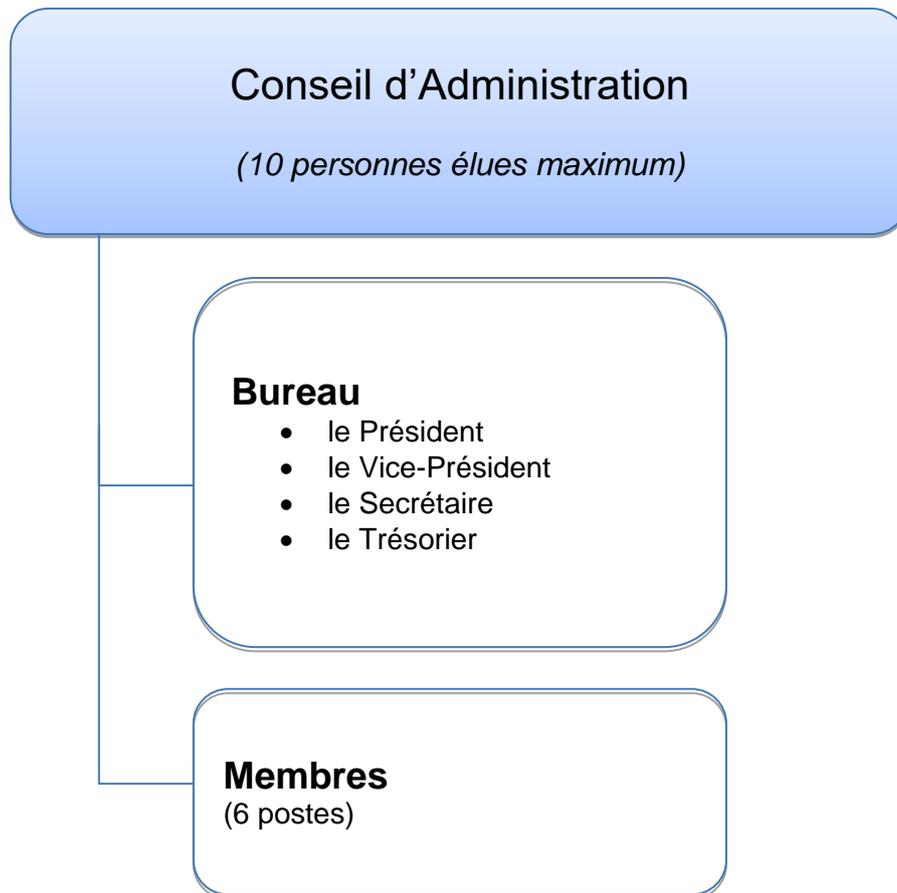


**Assemblée Générale Elective 2019 – POSTE A POURVOIRS**  
*(extraits du règlement intérieur)*



**Assemblée Générale Elective 2019 – LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**  
*(extraits statuts et règlement intérieur)*

**Pour être éligible au Conseil d'Administration tout candidat doit :**

- Être membre licencié de l'association et s'être acquitté de sa cotisation,
- Ne pas avoir été frappé d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
- Être de nationalité française et n'avoir pas été condamné à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales,
- Être de nationalité étrangère et n'avoir pas été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- Avoir dix-huit ans révolus.